

AFFAIRE N° 30 - Autorisation de passer un marché avec la Maison I.A.RAVATE.

Le Maire donne lecture du rapport :

* Messieurs,

Le Maire demande au C.M. l'autorisation de passer un marché avec la Maison RAVATE pour fournitures d'articles de quincaillerie et diverses,/.

nécessaires aux besoins des différents services communaux pour l'année 1963.

Le montant de ces fournitures devant s'élever à 3.000.000. de francs environ, le montant des dépenses engagées à ce jour est de 2.424.805. francs ; les crédits nécessaires sont prévus aux articles 633 - 606 et 609. /.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Reçu, le 25 juillet 1963
P/le P. ref
Le Secrétaire Général
Signé: J. Elchard

X X
X X